
LES DÉCHÈTERIES
LES ORDURES MÉNAGÈRES
RÉDUIRE SES DÉCHETS
LE TRI, MODE D'EMPLOI
LA REDEVANCE INCITATIVE

LE GUIDE DU SICTOM



www.sictom-chateauneuf.fr

Le territoire du SICTOM

63 communes



Adresses des déchèteries

Châteauneuf-sur-Loire :
ZI Saint Barthélémy

Jargeau :
Route de Tigy

Vienne-en-Val :
ZA Saint-Germain

Vitry-aux-Loges :
Route de Nombrun

Ouzouer-sous-Bellegarde :
ZI de Bellegarde

Lorris :
ZA du Limetin

Bray-Saint-Aignan :
CET La Plaine, D952

Ouzouer-sur-Loire :
Chemin de l'Etang
d'Amont

Sully-sur-Loire :
Chemin de Pisseloup,
ZI La Pillardière

Cerdon-du-Loiret :
Route de Clémont

GUIDE DU SICTOM

Sommaire

Les déchèteries	4
Les ordures ménagères	6
Réduire ses déchets	10
Le tri, mode d'emploi	12
Comprendre la Redevance Incitative	14

Les déchèteries



L'accès aux déchèteries est **libre pour les particuliers résidant sur une des communes du SICTOM** de Châteauneuf-sur-Loire dans la limite d'un dépôt de 2m³ par jour. Pour les **professionnels**, une **carte d'accès**, adaptée au type de déchet est nécessaire. Renseignements auprès du SICTOM.

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Châteauneuf-sur-Loire Jargeau	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Lorris Ouzouer-sur-Loire Sully-sur-Loire	Fermées	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Ouzouer- sous-Bellegarde Bray-Saint-Aignan Vienne-en-Val Vitry-aux-Loges	Fermées	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h du 01/04 au 31/10 Fermées du 01/11 au 31/03	Fermées	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Cerdon-du-Loiret	Fermée	9h à 12h 13h à 17h	Fermée	Fermée	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h

LES DÉCHETS ACCEPTÉS SUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES



BOIS



CARTONS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



DÉBLAIS/
GRAVATS



TOUT-VENANT



DÉCHETS
ÉLECTRIQUES

- **Bois** : palettes, caquettes, planches, contreplaqué, bois de charpente ...
- **Cartons** : propres, pliés et aplatis.
- **Déchets verts** : tontes, feuillage, élagage, branchages et tailles dont le diamètre est inférieur à 15 cm.
- **Métaux** : tous types de métaux.
- **Gravats** : cailloux, béton (non armé), parpaing, carrelage, ardoise, déblais, terre végétale.
- **Tout-Venant** : plastique (hors emballages recyclages et hors plastiques entrés en contact alimentaire), polystyrène, tissus, caoutchouc, cartons souillés, mobilier, literie, isolant, moquette, verre (fenêtre, vitre) ...
- **Tous les déchets électriques** : TV, radio, congélateur, réfrigérateur, four, petit électro-ménager ...

LES DÉCHETS ACCEPTÉS UNIQUEMENT SUR CERTAINES DÉCHÈTERIES

Liste sur notre site internet ou auprès de l'accueil du SICTOM



HUILES DE
VIDANGE



HUILES DE
FRITURE



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES



BATTERIES

Huiles de vidanges, huiles de friture, solvants et diluants, produits pour jardin dont les phytosanitaires et les engrais, produits colorants et teintures pour textile, acides, bases, néons, ampoules, batteries ...



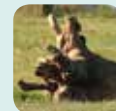
Le SICTOM propose également la collecte d'objets et vélos à destination du réemploi sur certaines déchèteries, ainsi qu'un service de broyage de branches à domicile. Plus d'informations dans la partie "Réduire ses déchets" de ce guide.

COLLECTE DES SOUCHES ET DES PNEUS

Plusieurs fois dans l'année, le SICTOM organise le dépôt et la collecte des souches et des pneus pour les particuliers.



→ **POUR LES PNEUS** : Pneus propres et déjantés de véhicules légers, 4X4, quads et motos. Dépôt limité pour chaque collecte à 5 pneus par usager et par véhicule.



→ **POUR LES SOUCHES** : Envergure totale inférieure à 1m50, dépouvrues de terre.

Pour être informé des dates et des modalités des opérations de collecte exceptionnelles sur les déchèteries, vous pouvez vous abonner à la Newsletter depuis le site internet du SICTOM ou contacter le service accueil.

Les ordures ménagères



Pour la collecte des ordures ménagères, le SICTOM met à la disposition des particuliers un bac et/ou un badge.

LE BAC

Le volume du bac est conseillé en fonction du nombre de personnes au foyer :

1 personne :	80 litres
2-3 personnes :	120 litres
4-5 personnes :	180 litres
6-7 personnes :	240 litres
8 pers. et +	360 litres

VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE VOLUME DE BAC :

Merci de nous adresser votre demande par écrit (courriel ou courrier).

☐ Changement de composition familiale (naissance, décès, départ des enfants du foyer..., prévoir un justificatif)

Gratuit

☐ Pour convenance personnelle
Gratuit la première fois

LE BADGE

Il permet d'accéder aux colonnes enterrées (93 fin 2018) pour y déposer un volume d'ordures ménagères de 50 litres maximum par dépôt. La liste des emplacements est disponible sur le site internet du SICTOM. Il est parfois imposé par les propriétaires aux locataires en raison du type d'habitat ainsi que par les communes sur certains lieux.

Conditions

- ☐ En substitution du bac (gratuit)
- ☐ En complément du bac (tarifs : contacter le SICTOM)



À SAVOIR

VOUS EMMÉNAGEZ... VOUS DÉMÉNAGEZ...

Emménagement :

Prenez contact avec le SICTOM pour la création ou la mise à jour de votre dossier, l'activation ou la livraison de votre bac, ou l'obtention d'un badge.

Déménagement :

Prévenez le SICTOM pour connaître les démarches à effectuer. **Attention, si vous ne prévenez pas le SICTOM, votre dossier ne sera pas clôturé et les levées et dépôts effectués par d'autres usagers à l'aide de votre bac ou de votre badge pourront vous être imputés.**

PROBLÈME DE COLLECTE

Si votre bac n'est pas collecté, qu'une roue ou que le couvercle est cassé, que le tambour d'une colonne ne s'ouvre pas, ... et pour tous les autres problèmes que vous pourriez rencontrer, nous sommes à votre disposition.

Par téléphone au 02 38 59 50 25

Lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Mardi de 9h à 13h et de 14h à 18h30

Mercredi de 9h à 13h

Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 13h

Par courriel :

sictom@sictom-chateauneuf.fr

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



La collecte commence le matin à 4h30 et se termine le soir à 21h.

Nous vous demandons de toujours sortir votre bac la veille au soir pour la collecte du matin et avant midi pour la collecte de l'après-midi.

**LE COUVERCLE DU BAC
DOIT ÊTRE COMPLÈTEMENT FERMÉ.
Les sacs au sol ne sont pas collectés.**

LES JOURS FÉRIÉS

Si le jour de collecte est férié, les collectes sont décalées au lendemain.

Donc si le lundi est férié, la collecte du lundi aura lieu le mardi, celle du mardi le mercredi, celle du mercredi le jeudi, ... En revanche, si le jeudi est férié, les collectes du lundi au mercredi auront lieu comme d'habitude, seule la collecte du jeudi aura lieu le vendredi et celle du vendredi le samedi.

Retrouvez toutes les informations concernant les décalages de collectes dans votre commune sur notre site internet, rubrique Guide des déchets/ Les ordures ménagères/ Les jours fériés.

LES JOURS DE COLLECTE

Auvilliers-en-Gâtinais	vendredi après-midi	Neuvy-en-Sullias	lundi après-midi
Beauchamps-sur-Huillard	vendredi après-midi	Noyers	jeudi après-midi
Bellegarde	vendredi après-midi	Oussoy-en-Gâtinais	mardi après-midi
Bonnée	mercredi matin	Ouvrouer-les-Champs	lundi matin
Bouzy-la-Forêt	mardi matin	Ouzouer-des-Champs	mardi après-midi
Bray-Saint-Aignan	mardi matin	Ouzouer-sous-Bellegarde	vendredi après-midi
Cerdon-du-Loiret	mardi après-midi	Ouzouer-sur-Loire	mardi après-midi
Chailly-en-Gâtinais	vendredi matin	Presnoy	vendredi après-midi
Châteauneuf-sur-Loire	vendredi matin	Quiers-sur-Bezone	vendredi après-midi
Châtenoy	vendredi après-midi	Saint-Aignan-le-Jaillard	lundi après-midi
Combreaux	mercredi après-midi	Saint-Benoît-sur-Loire	mardi matin
Coudroy	jeudi après-midi	Saint-Denis-de-l'Hôtel	lundi matin
Dampierre-en-Burly	mardi après-midi	Saint-Florent-le-Jeune	lundi après-midi
Darvoy	lundi matin	Saint-Martin-d'Abbat	mardi matin
Donnery	lundi matin	Saint-Père-sur-Loire	mercredi matin
Fay-aux-Loges	mercredi après-midi	Sandillon	jeudi matin
Férolles	mercredi après-midi	Seichebrières	mercredi après-midi
Fréville-en-Gâtinais	vendredi après-midi	Sigloy	lundi après-midi
Germigny-des-Près	jeudi matin	Sully-la-Chapelle	mercredi après-midi
Guilly	lundi après-midi	Sully-sur-Loire	mercredi matin
Ingrannes	mercredi après-midi	Sury-aux-Bois	mardi matin
Isdes	mardi après-midi	Thimory	jeudi après-midi
Jargeau	jeudi matin	Tigy	lundi après-midi
La Cour-Marigny	jeudi après-midi	Vannes-sur-Cosson	lundi après-midi
Ladon	vendredi après-midi	Varennes-Changy	jeudi après-midi
Les Bordes	mercredi matin	Vieilles-Maisons-sur-Joudry	mardi matin
Lion-en-Sullias	lundi après-midi	Vienne-en-Val	lundi après-midi
Lorris	jeudi après-midi	Viglain	mardi après-midi
Mézières-en-Gâtinais	vendredi après-midi	Villemoutiers	vendredi après-midi
Montereau	jeudi après-midi	Villemurlin	mardi après-midi
Moulon	vendredi après-midi	Vitry-aux-Loges	mercredi après-midi
Nesploy	vendredi après-midi		

Réduire ses déchets, un geste simple et naturel

Donner plutôt que jeter !



Les déchèteries de Jargeau, Châteauneuf-sur-Loire, Vitry-aux-Loges et Lorris disposent d'un local de réemploi pour accueillir vos objets réutilisables, après réparation si besoin. Service proposé en partenariat avec les associations Emmaüs et l'Art en Sens.



Composter, une manière simple et efficace de réduire ses déchets

Le SICTOM propose des composteurs pour transformer les déchets biodégradables de la cuisine et du jardin en compost. Deux modèles de 345 et 620 litres environ sont disponibles.
Tarifs : contacter le SICTOM.



Les cycles aussi se recyclent

Les déchèteries de Jargeau et d'Ouzouer-sur-Loire collectent les vélos usagés ou en bon état. Les associations 1-Terre-Actions et HADEC les récupèrent, les réparent si besoin et les mettent ensuite en vente à un prix modique ou sont revendus dans la recyclerie créative de Châtillon-Coligny.



Du broyat pour mon jardin

Un service de broyage est proposé aux usagers pour transformer leurs branches en broyat. Utile comme matière sèche pour le compostage, ou en paillage pour ses massifs, allées, ...

Une participation financière est demandée par prestation aux usagers. Renseignements et inscriptions auprès du SICTOM.

Moins de papiers avec le Stop Pub

Demandez votre Stop pub auprès du SICTOM ou de votre Mairie.



Gobelets réutilisables

Le SICTOM propose le prêt de gobelets réutilisables aux associations et mairies qui organisent des manifestations sur le territoire.



Aliments gaspillés, budget grignoté !

Le gaspillage alimentaire représente en moyenne 20 kg par an et par français (dont 7 kg d'aliments encore emballés), soit 159€ par personne. Pourtant il est assez facile de réaliser des économies tout en préservant nos ressources naturelles. Voici quelques conseils.

ANTICIPER SES ACHATS

- Je vérifie mes stocks de nourriture.
- Je planifie mes menus.
- J'identifie les ingrédients qu'il me manque.
- Je privilégie les achats en vrac (fruits et légumes de saison dans les commerces de proximité).
- J'examine la date de péremption des produits.
- Je finis mes courses par les produits frais et surgelés.
- Je les transporte dans un sac isotherme.
- Je les range tout de suite en arrivant.

DANS MA CUISINE

- Je congèle immédiatement les produits si je ne vais pas les consommer avant la date limite, notamment pour les offres promotionnelles qui sont souvent en lot.
- Je respecte la chaîne du froid.
- Je range mon réfrigérateur.
- Je respecte la règle « 1^{er} entré, 1^{er} sorti ».
- J'emballe les aliments dans des boîtes ou du film alimentaire.
- Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.
- Je dose correctement les quantités cuisinées pour éviter les restes.

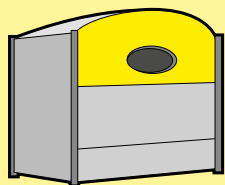


ANTI GASPI

Soyez inventif en cuisinant vos restes ! Par exemple avec des légumes défraîchis il est possible de réaliser des soupes ou des purées, avec des fruits abîmés des tartes ou du jus de fruits. Sur internet, il existe également de nombreuses recettes anti gaspillage alimentaire. N'hésitez pas à consulter le site d'information de l'ADEME.

Le tri, mode d'emploi

Les déchets recyclables présentés ici sont à déposer dans les **conteneurs d'apport volontaires** situés dans votre commune.



Emballages

Sont autorisés



**VIDÉS
PAS IMBRIQUÉS**



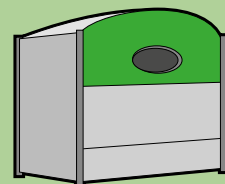
- Plastique : bouteilles et flacons **uniquement**
- Briques alimentaires (lait, jus, soupe)
- Emballages cartons
- Emballages métalliques (boîtes de conserves, flacons, aérosols, bouchons et capsules en métal, barquettes en aluminium)

Attention, ne sont pas admis !



- Boîtes à œufs en plastique
- Barquettes alimentaires, type barquettes de frites
- Pots alimentaires type yaourts, crème fraîche
- Barquettes polystyrènes type barquettes de viande
- Boîtes de conserves contenant des résidus alimentaires
- Sacs plastiques
- Bouchons plastiques seuls

Tous ces déchets doivent aller dans votre bac d'ordures ménagères.

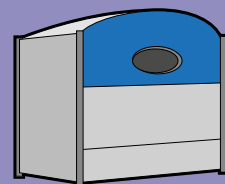


Verre

- Bouteilles en verre
- Pots en verre
- Bocaux en verre

N'oubliez pas d'enlever bouchons et capsules !

Les bouchons en liège peuvent être déposés avec les ordures ménagères, les bouchons en métal déposés avec les emballages.



Papiers

- Journaux, magazines
- Publicités, prospectus
- Catalogues, annuaires
- Courriers, enveloppes
- Livres, cahiers, blocs-notes
- Tous les autres papiers

Inutile de les froisser ou de les déchirer, d'enlever les agrafes, spirales, trombones... Pensez à enlever les films plastiques enveloppant les magazines pour les jeter avec les ordures ménagères !



Un doute sur le tri de vos déchets ?

Ayez le réflexe www.sictom-chateauneuf.fr

Le site vous propose un moteur de recherche dédié au tri ainsi qu'une carte des emplacements des points d'apport volontaire.



Comprendre la Redevance Incitative

Principe de la Redevance Incitative

La Redevance Incitative est un outil financier permettant d'inciter les usagers à réduire et à mieux gérer leurs déchets.



Pour le bac

→ **Un coût annuel minimum** €, calculé selon la taille de votre bac ordures ménagères, qui comprend l'accès aux services du SICTOM ainsi que 17 levées annuelles.

→ **Une part variable** €, correspondant aux levées réalisées au-delà des 17 levées.



Pour le badge

→ **Le coût annuel minimum** comprend 27 dépôts en colonnes d'apport volontaire.

→ **La part variable** correspond aux dépôts réalisés au-delà des 27 dépôts.

Ainsi, les usagers du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire contribuent directement au financement du service public de collecte et de traitement des déchets, notamment en fonction de leur production d'ordures ménagères.

Connaître le montant de votre Redevance Incitative

Sur le site internet du SICTOM, onglet Redevance Incitative, un simulateur est à votre disposition afin d'estimer le montant de votre facture annuelle.

Un seuil pour les levées et dépôts

Pour la facturation, il existe un seuil pour les usagers, utilisateurs d'un bac (17 levées) ou d'un badge (27 dépôts). Ce système permet d'éviter le contournement du service et de garantir une gestion des déchets conforme à la réglementation en vigueur.

Attention de ne pas confondre le seuil et le nombre de collectes dans l'année : le véhicule de collecte des ordures ménagères passe toujours 52 fois dans l'année, le seuil ne concerne que le minimum facturé. Cela signifie par exemple pour un bac qu'en... qu'en redevance incitative le coût de la part incitative sera le même de 1 à 17 levées.



Suivre ses levées et dépôts

À partir du site Internet du SICTOM, il est possible de suivre sa production d'ordures ménagères en ligne grâce à son compte usager. Pour créer votre compte usager, vous avez besoin de connaître votre numéro de client visible sur vos factures. Si vous n'avez jamais reçu une facture du SICTOM, contactez-nous afin que nous puissions vous le transmettre.

3 solutions pour régler la redevance :

- ▶ PRÉLÈVEMENT EN 3 FOIS
- ▶ CHÈQUE À L'ORDRE DU TRÉSOR PUBLIC
- ▶ CARTE BANCAIRE OU PRÉLÈVEMENT UNIQUE SUR INTERNET

LE GUIDE DU SICTOM

Syndicat Intercommunal
de Collecte et de Traitements
des Ordures Ménagères
de la région de Châteauneuf-sur-Loire

SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire
ZI Saint Barthélémy
BP97 - 45110 Châteauneuf-sur-Loire

Accueil

Lundi : de 9h à 13h et de 14h à 17h

Mardi : de 9h à 13h et de 14h à 18h30

Mercredi : de 9h à 13h

Jeudi : de 9h à 13h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 13h

NOUS CONTACTER

02.38.59.50.25

sictom@sictom-chateauneuf.fr

www.sictom-chateauneuf.fr

